

ANNEXE 10

TRAVAUX DE SAISIE DES INFORMATIONS DANS FARANDOLE

Cette annexe est destinée à préciser le mode de saisie informatique des PAP 2010.

1) FARANDOLE :

Comme pour les PAP précédents, la production des PAP 2010 s'effectuera en utilisant l'application FARANDOLE. C'est donc dans cette application que les ministères doivent saisir les données, du budget général, des comptes d'affectation spéciale, des comptes de concours financiers et des budgets annexes, nécessaires à l'édition des PAP 2010¹.

Pour les nouveaux utilisateurs, une séance de « **présentation** » de Farandole est organisée le jeudi 9 juillet 2009 de 9h30 à 12h30 en salle V0061Nord1 bâtiment Vauban au 139 rue de Bercy à Paris. Afin de nous permettre de vérifier que les capacités d'accueil de la salle ne sont pas dépassées, les demandes d'inscriptions accompagnées de coordonnées téléphoniques doivent être envoyées à la direction du Budget à l'adresse suivante :

formationbii.budget@finances.gouv.fr

Des guides utilisateurs, disponibles derrière le lien « Informations importantes ici » de la page d'accueil de FARANDOLE doivent suffire pour les **personnes ayant déjà utilisé** farandole pour les PAP ou RAP précédents.

Les comptes d'accès à l'application FARANDOLE sont les mêmes que pour les RAP 2008 et/ou les PAP 2009. Les modifications, créations et suppression éventuelles doivent être demandées au Bureau de l'informatique et des infrastructures (BII) de la Direction du Budget à l'adresse suivante claudine.fouquet@finances.gouv.fr.

L'application FARANDOLE est déjà ouverte pour la performance des PAP 2010 et sera progressivement ouverte pour le reste des PAP 2010 à partir du 6 juillet. Vous en serez informés par mèl.

¹ La présentation littéraire des enjeux pluriannuels attachés à la mission sera intégrée dans farandole par le bureau 1BLF de la direction du budget, suite à la transmission de fichiers word par vos soins (voir annexe 2 de cette circulaire). La liste et le chiffrage des dépenses fiscales seront introduits dans Farandole par la direction de la législation fiscale (voir annexe 7 de cette circulaire).

L'APPLICATION FARANDOLE

L'application FARANDOLE permet, entre autres, la production des PAP présentés par mission et programmes.

Chaque utilisateur accède au(x) programme(s) qui le concerne(nt).

L'accès à l'application se fait à travers le navigateur web Internet Explorer (version 5.5 ou ultérieure). Après connexion par nom d'utilisateur et mot de passe, l'utilisateur peut accéder à travers des écrans de navigation aux programmes sur lesquels il est habilité.

Différents modes de saisie sont possibles suivant le type de donnée :

- Saisie de type fiche : permettant la saisie de libellé, de choix dans des listes déroulantes, d'éléments chiffrés isolés...
- Saisie « colonnée » : pour les parties chiffrées (utilisée pour les crédits en AE et CP, ETPT, analyse des coûts notamment), permettant la saisie de montant sur un mode tableur,
- Saisie « Flip-flop » (utilisé dans l'analyse des coûts et les opérateurs notamment), permettant en plus de la saisie de montant en mode colonné d'avoir un nombre de lignes variable.
- Saisie de texte riche : un logiciel² encapsulant le traitement de texte MS Word permet la saisie des parties littéraires en respectant les contraintes graphiques et techniques. Si vous ne disposez pas de Microsoft Word, un mode de fonctionnement par export / import de fichiers au format RTF est prévu.

A l'issue de la saisie, la livraison est effectuée pour chacun des lots de chaque programme.

Cette livraison dépend du mode d'organisation choisie par le ministère :

- Pour les ministères ayant choisi le mode d'organisation à « un niveau » (ex : saisie unique par le bureau budgétaire du ministère), après cette livraison, la direction du Budget peut accéder à vos données dans FARANDOLE pour relecture, correction et validation.
- Pour les ministères ayant choisi le mode d'organisation à « deux niveaux » (ex : saisie par un service puis modification et livraison par le bureau budgétaire du ministère) : la livraison à la Direction du Budget est effectuée par le bureau « centralisateur » du ministère.

Durant toute la phase de saisie et aussi après livraison, les utilisateurs peuvent imprimer les PAP des programmes dont ils ont la charge ainsi que les missions correspondantes. La génération des documents est effectuée sur les serveurs de l'application et les utilisateurs sont informés de la mise à disposition du document par message électronique dans leur boîte aux lettres.

Pour toutes questions sur l'application et son environnement, vous pouvez prendre contact avec le bureau de l'informatique et des infrastructures (BII) de la Direction du Budget à l'adresse suivante en envoyant un mél à farandole@finances.gouv.fr.

2) Une saisie découpées en lots :

Les fascicules sont présentés par mission (voir maquette des PAP 2010 présentée en annexe 11) et disponible derrière le lien « **informations importantes ici** » de la page d'accueil de Farandole), mais leur élaboration se fait programme par programme et les informations relatives à chaque programme se décomposent en plusieurs parties ou « lots ».

² Ce logiciel de type ActiveX est automatiquement installé lors de la 1^{re} connexion à l'application FARANDOLE sous réserve que votre navigateur l'autorise.

Une transaction de livraison, intégrée à FARANDOLE, vous permettra d'avertir la Direction du Budget que vous avez terminé la saisie d'un lot pour un programme donné. En effet pour chacun des programmes qui vous concernent, les lots sont livrés séparément à la Direction du Budget.

Le calendrier de livraison vous est indiqué en annexe 1.

Même si les « PAP » sont saisis partie après partie, FARANDOLE permet d'imprimer les documents en l'état, à tout moment, par lot, par programme ou par mission.

3) La volumétrie de la documentation des PAP

La volumétrie de la documentation d'un projet annuel de performances dépend évidemment de son importance et de sa complexité. Toutefois, afin d'assurer la lisibilité des PAP, il importe de respecter strictement la volumétrie maximale pour chaque programme définie dans le tableau ci-dessous ;

Rubriques	Nombre maximum de pages ou de caractères
Présentation littéraire des enjeux pluriannuels attachés à la mission (rappel : cette partie est intégrée dans farandole par le bureau 1BLF de la direction du budget, suite à la transmission de fichiers word par vos soins (voir annexe 2 de cette circulaire))	2 pages
Présentation stratégique du programme	1 page
Présentation du programme	1 page
Présentation de chaque action	1 page
Commentaire de chaque objectif	½ page
Précisions méthodologiques relatives à chaque indicateur	10 lignes
Justification des crédits : éléments transversaux (dont dépenses de personnel)	2 à 8 pages
Justification des crédits au niveau de chaque action	2 à 3 pages (en moyenne)
Justification des crédits : échéancier de CP	1 page
Présentation du volet opérateurs	2 à 3 pages
Présentation de chaque opérateur principal	3 à 6 pages
Analyse des coûts	2 pages

4) La Charte graphique des PAP

La charte graphique (mise en page, taille de police,...), détaillée dans le document « **principes généraux Farandole** » disponible derrière le lien « **informations importantes ici** » de la page d'accueil de Farandole, a été définie, dans l'objectif d'une meilleure accessibilité et d'une homogénéité accrue des documents, avec un cabinet de conseil lors des PAP 2007. Elle a été également appliquée aux RAP 2006, RAP 2007, PAP 2008, PAP 2009 et aux RAP 2008.

Pour garantir la lisibilité d'ensemble des PAP, il est impératif que vous **respectiez les consignes de mise en forme**. Toute mise en forme aménagée oblige la Direction du Budget à faire de fastidieuses reprises manuelles pour garantir une présentation cohérente de votre document comme de l'ensemble des documents qui doivent respecter une charte graphique.